



STUDIO LEGALE

Avv. Enrico Barbaresco

Avv. Raffaele Fenso

Via Visconti di Modrone n.15 - 20122 Milano - Tel. +39.02.87046198

Via Carlo Mirabello n.17 - 00195 Roma - Tel. +39.06.3729108

Viale Libertà n.2/A - 33170 Pordenone - Tel. +39.0434.20740

studio@barbarescofenso.eu

STUDIO LEGALE

AVV. ENRICO BARBARESCO

AVV. RAFFAELE FENSO

Le cabinet d'avocats "Barbaresco Fenso" a été créé par la volonté de Enrico Barbaresco et Raffaele Fenso qui, après des années de collaboration, forment une organisation professionnelle stable et qui offre un panel de compétences dans des domaines du droit spécifiques.

Le cabinet, qui a des sièges à Milan, Rome et Pordenone, bénéficie en outre d'une équipe professionnelle disposant d'une double expertise, en conseil et en contentieux, en fonction des spécialités du droit qui y sont traitées.

COMPETENCES

Le droit administratif représente la compétence spécifique du cabinet. Sur la base des expériences concrètes acquises au fil du temps, cette compétence porte sur les secteurs du droit des appels d'offres pour la fourniture de biens et services, de construction et de marchés publics, du droit d'expropriation, de l'urbanisme ainsi qu'en matière d'énergie et d'environnement.

Enrico Barbaresco et Raffaele Fenso assurent personnellement, en matière de compétences, l'assistance et la représentation à tous les niveaux et devant toutes les juridictions italiennes.

Ils travaillent en collaboration avec des cabinets d'avocats étrangers pour les contentieux devant les juridictions internationales et supranationales.

EXPERIENCES SIGNIFICATIVES

- 1) Conseil, assistance et contentieux pour le compte d'organismes publics sur les projets d'infrastructure autoroutière ;
- 2) Conseil, assistance et contentieux, aussi devant l'Autorité Administrative Indépendante et également sous la forme d'un arbitrage international, en matière d'énergie et pour le compte d'organismes privés ;
- 3) Conseil, assistance et contentieux pour le compte de gestionnaires de services publics ;
- 4) Conseil, assistance et contentieux dans le cadre de services publics liés à l'environnement (traitements de l'eau ; traitements des déchets et des émissions).